



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 1^{er} juin 2015 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La greffière, Mme Lucie Bourque, est aussi présente.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

La mairesse profite de l'occasion pour remercier les participants et donateurs à l'évènement de la « Marche de l'Alzheimer » le 31 mai dernier qui fut un succès.

205/01-06-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajournement des items suivants au 22 juin 2015 à 16 h :
 - A.1.3 Dérogation mineure numéro 2015-40010
 - A.1.4 Dérogation mineure numéro 2015-40012
 - A.1.6 PIIA 2015-40013 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
 - A.1.7 PIIA 2015-40014 / PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
 - D.1 Appel d'offres numéro 2015-02 sur invitation – Fourniture d'essence pour la période du 11 juillet 2015 au 10 juillet 2017 – Octroi de contrat
 - J.1 Projet de lotissement et construction d'un chemin privé – Matricules numéro 1650-82-6020 et 1750-04-2020

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

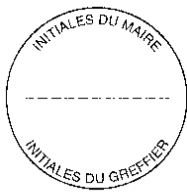
A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2015

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

1. Dérogation mineure numéro 2015-40007 (boulangerie artisanale située au 2305, chemin de la Mullen)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

2. Dérogation mineure numéro 2015-40008 (4772, chemin du Lac-de-la-Haie)
3. Dérogation mineure numéro 2015-40010 (construction d'un chemin privé, chemin du 5^e-Rang Sud) – **ajourné**
4. Dérogation mineure numéro 2015-40012 (56, chemin du Petit-Lac-Noir) – **ajourné**
5. PIIA 2015-40009 / PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
6. PIIA 2015-40013 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois – **ajourné**
7. PIIA 2015-40014 / PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales – **ajourné**

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2015
2. Travaux de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 230
3. Renouvellement de la marge de crédit de la Ville
4. Réclamation de Bell Aliant suite à un incident survenu au 160, chemin de la Rivière Sud

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Embauche d'un technicien en loisir
2. Nomination d'une responsable bibliothèque
3. Embauche de personnel – Emploi d'été
4. Réaffectation de personnel

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2015-02 sur invitation – Fourniture d'essence pour la période du 11 juillet 2015 au 10 juillet 2017 – Octroi de contrat – **ajourné**
2. Appel d'offres numéro 2015-03 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016
3. Appropriation du surplus accumulé pour la fabrication et l'installation d'une enseigne au carrefour giratoire sud
4. Appropriation du surplus accumulé pour l'aménagement de la Place Pécelet
5. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat et l'installation de trois (3) mâts
6. Appropriation du surplus accumulé et transfert budgétaire pour l'achat d'un tracteur à gazon pour le secteur Sainte-Véronique

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 257 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Relocalisation temporaire des résidents du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

H TRANSPORT ROUTIER

1. Installation d'un lampadaire sur la rue Brisebois
2. Fermeture, abolition et autorisation de cession d'un tronçon de l'ancienne route 11 situé sur une partie du lot 16 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Nettoyage et réhabilitation du puits municipal numéro 2 dans le secteur L'Annonciation

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Projet de lotissement et construction d'un chemin privé – Matricules numéro 1650-82-6020 et 1750-04-2020 – **ajourné**
2. Mandat à une firme d'avocats – Dossier d'infraction matricule numéro 1652-62-6872
3. Mandat à une firme d'avocats – Défaut de paiement matricule numéro 1652-62-6872
4. Maintien des usages actuellement autorisés dans les zones VII-05 et RU-19
5. Appropriation du surplus accumulé pour la réalisation du projet « Mon école, ma vie, mon arbre »
6. Entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2016 à 2018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

K LOISIRS ET CULTURE

1. Conclusion d'une entente avec l'organisme « Carrefour Jeunesse Desjardins » dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc multifonction au parc Michel-Beaudoin dans le secteur Sainte-Véronique
2. Achat et installation de modules de jeux pour les planches à roulettes – Parc multifonction au parc Michel-Beaudoin dans le secteur Sainte-Véronique
3. Tarification pour l'utilisation de la piscine par le Centre du Florès et le Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle
4. Gratuité du camp de jour – Demande du Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle
5. Appropriation du surplus accumulé pour la réfection de la toiture de l'accueil du Camping Sainte-Véronique

L DIVERS

1. Tournoi de golf bénéfique 2015 de la Sûreté du Québec - MRC d'Antoine-Labelle le 15 juillet 2015 au Club de golf de Nomingue
2. Entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika – Nomination des inspecteurs régionaux pour l'application du règlement 421 de la MRC d'Antoine-Labelle

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

206/01-06-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

207/01-06-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 19 h 37.*

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

208/01-06-15

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-40007

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la partie des lots 70, 71 et 72 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand situés au 2305, chemin de la Mullen, soit le matricule numéro 9646-25-3085;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de permettre l'établissement d'un usage additionnel à l'extérieur de l'habitation unifamiliale alors que le règlement exige que ce soit effectué à l'intérieur de l'habitation unifamiliale seulement;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone RU-10;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible, voir trop coûteux, au propriétaire de déplacer les bâtiments et équipements nécessaires à cet usage additionnel;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-19/15.04.22 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 22 avril 2015 recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'établissement de cet usage additionnel (boulangerie artisanale) à l'extérieur de l'habitation unifamiliale, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

NOTE : *Suivant l'autorisation préalablement obtenue de la mairesse, le demandeur explique son projet à l'assistance.*



No de résolution
ou annotation

209/01-06-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-40008

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 47 du rang E du cadastre officiel du Canton de Turgeon situé au 4772, chemin du Lac-de-la-Haie, soit le matricule numéro 1456-89-8354;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la reconstruction d'un bâtiment principal sur un terrain dérogoire, comprenant un garage attenant, à plus de 40 % de sa superficie initiale tout en respectant la superficie d'implantation au sol maximale de 8 % de la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone VIL-11;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire démolir le chalet actuel et reconstruire une propriété résidentielle comprenant un nouveau système sanitaire ainsi qu'un nouveau système de captage d'eau;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des marges seront respectées;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-26/15.05.06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 mai 2015 recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure selon certaines conditions;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande relative à la reconstruction d'un bâtiment principal sur un terrain dérogoire, comprenant un garage attenant, et ce, aux conditions suivantes :

- procéder au retrait de la remise dans la rive d'ici le mois d'octobre 2015;
- procéder au retrait de la remise dans la marge latérale droite (coin nord-est du terrain) d'ici le mois d'octobre 2015;
- s'assurer de la revégétalisation complète de la rive, s'il y a lieu;

le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Après un délai de trois (3) ans suivant l'adoption de la présente résolution, si les travaux visés n'ont pas été réalisés ou ne sont pas en voie de réalisation, selon un permis de lotissement ou de construction ou selon un certificat d'autorisation valide, cette résolution devient nulle et non avenue.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

210/01-06-15

*modifiée par la
résolution numéro
332/08-09-15*

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

PIIA 2015-40009 / PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrée principales, a été présentée pour la propriété située au 626, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 2-1 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-72-3716;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation, l'aménagement architectural, le cadre bâti et l'identification commerciale par l'affichage au bâtiment du commerce « Station-Service Shell »;

CONSIDÉRANT que l'implantation, l'aménagement architectural, le cadre bâti et l'identification commerciale par l'affichage doivent être conformes aux dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT que ce nouveau bâtiment sera implanté conformément aux normes applicables incluant un nouvel aménagement;

CONSIDÉRANT que le cadre bâti projeté reflète un cachet visuel de bonne qualité;

CONSIDÉRANT que les éléments suivants ont été notés concernant l'aménagement du terrain :

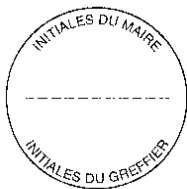
- stationnement non réglementaire;
- la direction des pompes à essence devrait être changée de côté;
- balcon arrière non autorisé;
- la modification au terre-plein avant devra être autorisée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville;
- il manque une zone aménagée conforme au règlement;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté, selon les documents fournis, que l'enseigne projetée sur poteau avec les bannières identifiées ne concorde pas à celle présentée sur le bâtiment et que des modifications devront être apportées afin de respecter les normes, puisqu'actuellement cela dépasse les superficies autorisées;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-13 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la portion du projet concernant le cadre bâti respecte les objectifs et critères du PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-27/15-05-06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 mai 2015, recommandant au conseil municipal d'accepter le cadre bâti et de reporter toutes décisions concernant l'aménagement du terrain et l'affichage par manque de concordance et de respect de la réglementation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la projection du cadre bâti présentée et de reporter toutes décisions concernant l'aménagement du terrain et de l'affichage par manque de concordance et de respect de la réglementation, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

211/01-06-15

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2015

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2015 se détaille comme suit :

Salaires :	152 218,48 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	111 139,72 \$
Comptes courants :	<u>366 587,42 \$</u>
Total :	629 945,62 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

212/01-06-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION ET AUTRES TRAVAUX – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 65 426,49 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 26 mai 2015.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

213/01-06-15

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Caisse Desjardins de la Rouge de renouveler la marge de crédit (emprunt temporaire) de la Ville pour un montant maximum d'un million de dollars (1 000 000 \$) du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

D'autoriser la trésorière à signer les documents requis pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

214/01-06-15

RÉCLAMATION DE BELL ALIANT SUITE À UN INCIDENT SURVENU AU 160, CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

CONSIDÉRANT l'offre de règlement hors cour accepté par le procureur de Bell Aliant (partie demanderesse) suite à un incident survenu au 160, chemin de la Rivière Sud, le ou vers le 6 septembre 2013 ;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De verser à la compagnie Bell Aliant la somme de 1 500 \$ en libellant le chèque à l'ordre de « M^e Jean-Frédéric Dicaire en fidéicommiss ».

Que la trésorière soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

215/01-06-15

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIR

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Patrick Cyr à titre de technicien en loisir à temps partiel en date du 28 mai 2015, et ce, pour la période d'absence temporaire de la Directrice – Culture, événements et vie communautaire.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de M. Cyr pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

216/01-06-15

NOMINATION D'UNE RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

D'entériner la nomination de Mme Ginette Terreault au poste à temps complet de responsable bibliothèque, classe 11 échelon 2, à compter du 25 mai 2015, le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

217/01-06-15

EMBAUCHE DE PERSONNEL – EMPLOI D'ÉTÉ

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Daphné Chalifoux au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 25 juin 2015 pour une période de 8 semaines, le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

218/01-06-15

EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche ou la réaffectation du personnel suivant :

- Réaffectation de M. Serge Bégin au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier – camping, classe 4 échelon 2, à compter du 21 mai 2015 de façon sporadique durant l'été 2015;
- Réaffectation de M. Jacques Gagnon au poste régulier à temps partiel de préposé à l'entretien journalier – camping, classe 4 échelon 3, à compter du 27 mai 2015;
- Embauche de Mme Élène Loïselle au poste temporaire de technicien comptable, classe 9 échelon 1, à compter du 1^{er} juin 2015 pour une période indéterminée;

le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

219/01-06-15

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-03 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2015 AU 30 JUIN 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie des huit (8) édifices municipaux (édifices publics) suivants à Rivière-Rouge, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 :

- l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud,
- l'édifice Félix-Gabriel-Marchand dans le secteur L'Annonciation situé au 259, rue L'Annonciation Sud,
- le bureau municipal dans le secteur Sainte-Véronique situé au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

- la bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand située au 230, rue L'Annonciation Sud,
- la bibliothèque municipale dans le secteur Sainte-Véronique située au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine,
- la salle municipale dans le secteur Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine;
- le bloc de services dans le secteur L'Annonciation situé au 686, rue L'Annonciation Nord;
- le bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique situé au 586, rue Robidoux;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie des huit (8) édifices municipaux mentionnés ci-dessus à Rivière-Rouge pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Que les personnes et/ou entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par la directrice générale, Mme Julie Godard, en date du 1^{er} juin 2015.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

220/01-06-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU CARREFOUR GIRATOIRE SUD

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la fabrication et l'installation de l'enseigne corporative de la Ville au carrefour giratoire sud à la compagnie « Les Enseignes Professionnelles » (9066-9060 Québec inc.) au montant de 17 810,28 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition du 1^{er} mai 2015.

Que la présente dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

221/01-06-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PÉCLET

CONSIDÉRANT la résolution numéro 328/02-09-14, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014, nommant la place située à côté de l'hôtel de ville longeant la montée Marois, « Place Péclet » en hommage à M. Constant Péclet;

CONSIDÉRANT qu'il avait été planifié d'aménager cette place au printemps 2015;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier au surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 3 900 \$ pour l'aménagement de la Place Péclet.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

222/01-06-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE TROIS (3) MÂTS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier au surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 8 100 \$ pour l'achat et l'installation de trois (3) mâts à l'hôtel de ville.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

223/01-06-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON POUR LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un tracteur à gazon pour le secteur Sainte-Véronique auprès de « Ventes et Services Ste-Marie enr. » au montant de 7 759,99 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition du 20 mai 2015.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer les documents relatifs à cet achat, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que ladite dépense soit acquittée de la façon suivante :

- un montant de 3 200 \$ à même le fonds général en effectuant un transfert budgétaire du poste numéro 02 320 00 521 au poste numéro 03 310 00 000 (transfert aux activités d'investissement);
- un montant de 4 559,99 \$ plus les taxes applicables à la dépense totale à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer lesdits transferts budgétaires.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÉGLEMENTS

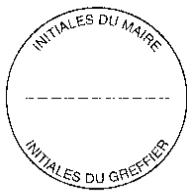
224/01-06-15

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÉGLEMENT NUMÉRO 257 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 257 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, tenue le 21 mai 2015, lequel se résume comme suit :

- Nombre de personnes habiles à voter : 5 308
- Nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : 500
- Nombre de demandes faites : 21



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

Par conséquent, le Règlement numéro 257 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 21 mai 2015.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

225/01-06-15

RELOCALISATION TEMPORAIRE DES RÉSIDENTS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'hébergement temporaire des résidents du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, Centre de services de Rivière-Rouge, au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, et ce, en cas de situation d'urgence ou de sinistre.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

226/01-06-15

INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE SUR LA RUE BRISEBOIS

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'un lampadaire sur la rue Brisebois près du numéro civique 34;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'un lampadaire sur la rue Brisebois près du numéro civique 34.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

227/01-06-15

FERMETURE, ABOLITION ET AUTORISATION DE CESSION D'UN TRONÇON DE L'ANCIENNE ROUTE 11 SITUÉ SUR UNE PARTIE DU LOT 16 DU RANG SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE, DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND

CONSIDÉRANT qu'un tronçon de l'ancienne route 11, situé sur une partie du lot 16 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, traverse la propriété de Mme Denise David et M. Gilbert Gareau, tel que représenté par la parcelle numéro 1 sur le plan numéro 23663 (minute 1501) de M. Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre de la firme « Murray-Maltais et associés » en date du 12 mai 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

CONSIDÉRANT que le tronçon concerné de l'ancienne route 11 (parcelle numéro 1) n'est pas une voie publique dont la gestion relève du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT que par l'effet de la loi, l'assiette foncière de cette ancienne route appartient de droit à la Ville de Rivière-Rouge et ne peut être aliénée à quelque fin que ce soit, à moins d'avoir été préalablement fermée et abolie;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour aucun règlement de fermeture n'a été adopté;

CONSIDÉRANT que la Ville estime que le tronçon concerné a cessé d'être utilisé il y a au-delà de 50 ans alors que le ministère de la Voirie décrétait par avis public publié à la Gazette Officielle du Québec qu'il cessait d'entretenir de larges portions de la route 11 sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge (anciennement Municipalité de Marchand);

CONSIDÉRANT que les propriétaires ne peuvent prétendre à la prescription acquisitive de cette parcelle de terrain en raison du statut privilégié que la loi accorde aux chemins publics, que ceux-ci soient utilisés ou non, et qu'en conséquence, le concours de la Ville leur est absolument nécessaire pour permettre la régularisation de leurs titres et de la situation;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont donc manifesté, auprès de la Ville, leur volonté d'acquérir ce tronçon inutilisé de l'ancienne route 11 (parcelle numéro 1), dans le but de régulariser leurs titres de propriété, en obtenant un titre bon et valide sur cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge n'a pas intérêt à maintenir dans le domaine public ce tronçon de l'ancienne route 11 (parcelle numéro 1) aujourd'hui désaffecté et qu'elle estime pouvoir s'en départir à certaines conditions, en faveur desdits propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à l'adoption de la présente résolution, conformément aux prescriptions des articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'une description technique (minute 1501) identifiant le tronçon visé par la présente résolution d'abolition et de fermeture est annexée à celle-ci pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toute fin que de droit.

Que la description technique du tronçon de l'ancienne route 11 (parcelle numéro 1) visé par la présente résolution de fermeture et d'abolition demeure annexée à la présente résolution en annexe A, pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit.

Que la Ville, se prévalant des pouvoirs et prérogatives que lui accordent les articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, ferme et abolit, à toutes fins que de droit, le tronçon de l'ancienne route 11 (parcelle numéro 1) plus amplement décrit à l'annexe A à la présente résolution et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

autorise sa cession à titre gratuit en faveur des propriétaires, soit Mme Denise David et M. Gilbert Gareau, aux conditions suivantes :

- tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession seront à la charge du cessionnaire;
- l'acte notarié devra comprendre, au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que le cessionnaire reconnaît, accepte et assume que la cession intervient sans aucune garantie, de quelque nature qu'elle soit.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de cession du tronçon de l'ancienne route 11 (parcelle numéro 1) identifié à l'annexe A à la présente résolution.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

NETTOYAGE ET RÉHABILITATION DU PUITTS MUNICIPAL NUMÉRO 2 DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de réhabilitation du puits numéro 2 dans le secteur L'Annonciation à la compagnie « Les Entreprises B. Champagne inc. », pour un montant de 15 975 \$ plus les taxes applicables, le tout selon leur proposition du 4 mai 2015.

ADOPTION

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DOSSIER D'INFRACTION MATRICULE NUMÉRO 1652-62-6872

CONSIDÉRANT que les lots plus amplement connus et désignés comme étant les lots 12-1 et 12-4 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 1652-62-6872 (ci-après appelé la Propriété) sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment principal non terminé a été construit sans permis et que son implantation est dérogatoire;

CONSIDÉRANT que trois bâtiments accessoires non terminés ont été construits sans permis et que l'un d'eux est situé en partie dans la rive;

CONSIDÉRANT qu'une toilette sèche non-conforme a été construite sans permis;

CONSIDÉRANT qu'aucune installation septique conforme n'a été construite;

228/01-06-15

modifiée par la
résolution numéro
348/08-09-15

229/01-06-15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

CONSIDÉRANT que plusieurs matériaux de construction et détritiques de toutes sortes traînent sur la Propriété;

CONSIDÉRANT que malgré les avis écrits transmis, les discussions avec le propriétaire et son engagement écrit, ce dernier refuse de se conformer;

CONSIDÉRANT que la situation perdure depuis 2011;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut tolérer une contravention à ses règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge déclare l'existence d'une situation de nuisance sur la Propriété et mandate la firme Deveau avocats afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

230/01-06-15

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DÉFAUT DE PAIEMENT MATRICULE NUMÉRO 1652-62-6872

CONSIDÉRANT que les lots plus amplement connus et désignés comme étant les lots 12-1 et 12-4 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 1652-62-6872 (ci-après appelé la Propriété) sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que plusieurs infractions ont été commises sur la Propriété;

CONSIDÉRANT que les constats d'infraction suivants ont été émis au propriétaire, M. Guy Godon :

- numéro 2013-10-24-003 au montant réclamé de 1 073 \$;
- numéro 2013-10-24-004 au montant réclamé de 269 \$;
- numéro 2013-10-24-005 au montant réclamé de 269 \$;

CONSIDÉRANT les trois plaidoyers de culpabilité signés et reçus le 25 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'entente de paiement convenue entre M. Guy Godon et la Ville de Rivière-Rouge, selon laquelle Monsieur Godon devait payer 100 \$ par mois à compter du 2 décembre 2013, et ce, jusqu'au 1^{er} avril 2015 pour un montant total de 1 611 \$;

CONSIDÉRANT que les versements suivants ont été reçus :

- un premier versement de 100 \$ le 12 décembre 2013;
- un deuxième versement de 200 \$ le 6 mai 2014;
- un troisième versement de 60 \$ le 3 juin 2014;
- un quatrième et dernier versement de 100 \$ le 8 août 2014;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

CONSIDÉRANT que M. Godon n'a pas respecté son entente et doit encore la somme de 1 151 \$ à la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un avis écrit a été transmis à M. Godon le 30 janvier 2015 lui demandant de transmettre à la Ville le montant dû de 1 151 \$ au plus tard le 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'en date du 1^{er} juin 2015 aucun montant n'a été versé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge mandate la firme Deveau avocats afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de récupérer les sommes dues.

ADOPTÉE

231/01-06-15

MAINTIEN DES USAGES ACTUELLEMENT AUTORISÉS DANS LES ZONES VIL-05 ET RU-19

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De maintenir les usages actuellement autorisés dans les zones VIL-05 et RU-19 pour une période de cinq (5) ans.

Que le conseil se réserve le droit d'ajouter des usages pour lesdites zones en tout temps conformément à la loi.

ADOPTÉE

232/01-06-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA RÉALISATION DU PROJET « MON ÉCOLE, MA VIE, MON ARBRE »

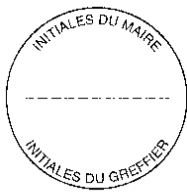
CONSIDÉRANT le projet « Mon école, ma vie, mon arbre » consistant à la plantation de 21 arbres d'essences variées le long du boulevard Fernand-Lafontaine, tels arbres étant dédiés aux élèves de l'école Christ-Roi du secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 146/07-04-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015, autorisant, notamment, qu'un montant maximum de 2 000 \$ soit pris à même le « Fonds vert » de la Ville pour assumer une partie des coûts reliés à ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas obtenu l'aide financière convoitée pour ce projet dans le cadre du programme d'aide financière 2015 de la « Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement », occasionnant ainsi un manque à gagner de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

D'autoriser le Service d'urbanisme et d'environnement, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder à la réalisation du projet « Mon école, ma vie, mon arbre », tel que décrit sommairement au préambule, pour un maximum de 5 100 \$ incluant les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise de la façon suivante :

- à même le fonds général pour un montant maximum de 1 600 \$;
- à même le « Fonds vert » de la Ville pour un montant maximum de 2 000 \$ tel qu'autorisée par la résolution numéro 146/07-04-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;
- à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 1 500 \$.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

233/01-06-15

ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE 2016 À 2018

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2016 à 2018 avec la MRC d'Antoine-Labelle.

Que la directrice générale soit mandatée pour demander à la MRC d'Antoine-Labelle de réaliser les travaux décrits aux articles 3.2, 3.7, 3.8 et 3.11 de ladite entente, et ce, selon les besoins de la Ville, le tout conformément à l'article 7.7 de ladite entente.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

234/01-06-15

CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC L'ORGANISME « CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS » DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIFONCTION AU PARC MICHEL-BEAUDOIN DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De conclure une entente avec l'organisme « Carrefour Jeunesse Desjardins » dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc multifonction au parc Michel-Beaudoin dans le secteur Sainte-Véronique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, ladite entente.

ADOPTÉE

235/01-06-15

ACHAT ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX POUR LES PLANCHES À ROULETTES – PARC MULTIFONCTION AU PARC MICHEL-BEAUDOIN DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention au montant de 24 333 \$ dans le cadre de la ruralité pour l'aménagement d'un parc multifonction au parc Michel-Beaudoin dans le secteur Sainte-Véronique;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Directrice – Sport et tourisme à procéder à l'achat et l'installation de modules de jeux pour les planches à roulettes auprès de la compagnie « Papillon Skate Parc inc. » pour un maximum de 24 333 \$ incluant les taxes applicables, lesdits modules de jeux devant être installés sur la dalle de béton du parc multifonction au parc Michel-Beaudoin dans le secteur Sainte-Véronique.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

236/01-06-15

TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LE CENTRE DU FLORÈS ET LE CENTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSSS) D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte d'offrir une plage horaire spécifique à la clientèle avec déficience intellectuelle du Centre du Florès et du Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, selon un horaire préétabli par le Service des loisirs et de la culture, pour l'utilisation de la piscine pour l'année 2015, et ce, gratuitement.

Qu'une pénalité de 25 \$ soit imposée à l'organisme qui annulera une session à moins de vingt-quatre (24) heures à l'avance.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

237/01-06-15

GRATUITÉ DU CAMP DE JOUR – DEMANDE DU CENTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSSS) D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder la gratuité d'inscription au camp de jour de la Ville pour un maximum de quatre (4) enfants qui auront été référés par le Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, et ce, pour l'année 2015.

ADOPTÉE

238/01-06-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ACCUEIL DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour l'achat de matériaux nécessaire à la réfection de la toiture de l'accueil du Camping Sainte-Véronique au montant de 2 798,59 \$ plus les taxes applicables.

Que le Service des travaux publics soit mandaté pour effectuer lesdits travaux et que le directeur de ce service soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

DIVERS

239/01-06-15

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 2015 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MRC D'ANTOINE-LABELLE LE 15 JUILLET 2015 AU CLUB DE GOLF DE NOMININGUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets au montant de 120 \$ chacun pour le tournoi de golf annuel 2015 de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle, qui aura lieu le 15 juillet 2015 au Club de golf de Nominique, les bénéfices recueillis de ce tournoi de golf seront remis à l'Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

240/01-06-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA – NOMINATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 421 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De nommer, conformément à l'entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika, à titre d'inspecteurs régionaux pour l'application du Règlement numéro 421 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans le Parc régional du réservoir Kiamika, de la MRC d'Antoine-Labelle, adopté le 27 novembre 2013, Mmes Kassy Sirard, Sara Marmen et Véronique Grèves ainsi que MM. Simon Trudeau, Éric Mance, Éric Tremblay et Denis Pageault, et ce, tant qu'ils demeureront à l'emploi de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.

241/01-06-15

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 22 juin 2015 à 16 h. Il est 20 h 37.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse